



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Agir ensemble, protéger chacun

**SOLUTIONS
PRÉVENTION**

PROS



PREV'AT

**Collision entre un chariot et une
chargeuse à l'entrée d'un bâtiment**

Carsat Bourgogne-Franche-Comté

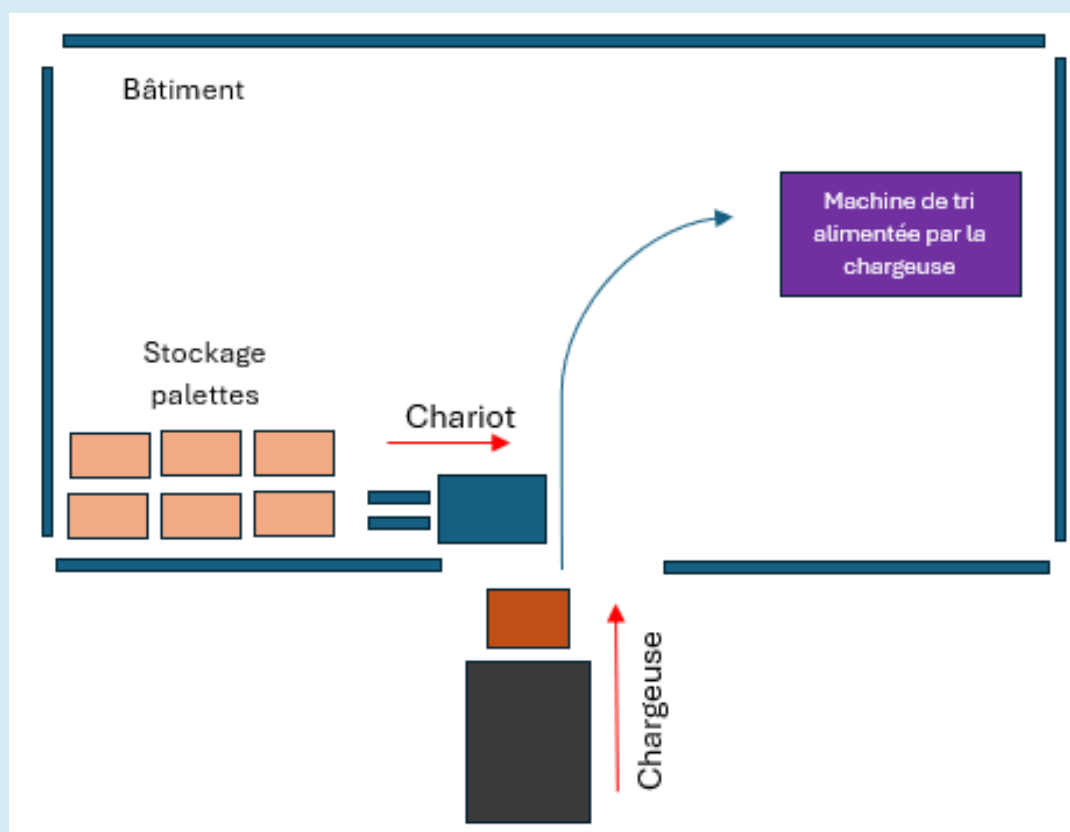
CIRCONSTANCES DE L'ACCIDENT

Dans une usine de bois de chauffage, la victime, conducteur d'un chariot élévateur frontal, évolue dans un bâtiment soumis à un niveau sonore d'environ 95 dB, en raison de la présence d'une trémie d'alimentation d'une machine de tri. Elle a en charge le transfert de palettes de bois d'allumage vers une zone de stockage située le long d'un bardage, à proximité de la porte d'accès du bâtiment. Ce lieu est utilisé une fois par an pour stocker une production saisonnière. Après la dépose d'une palette, la victime effectue une manœuvre de recul. Son chariot se retrouve alors parallèle à l'ouverture de la porte d'accès « engins » du bâtiment.

Dans le même temps, le conducteur d'une chargeuse devant alimenter la trémie d'une machine de tri, se présente à la porte d'accès, en marche avant, à vitesse « modérée » (d'après les images de la situation filmée), godet (volumineux) relevé à hauteur de la cabine. Le champ de vision du conducteur s'en trouve donc très limité, l'empêchant d'apercevoir le chariot. Le conducteur klaxonne à son arrivée à hauteur de la porte.

La victime, constatant le godet proche de sa cabine, saute de son poste de conduite, côté opposé à l'arrivée de la chargeuse. Le godet heurte alors la cabine, occasionnant le basculement latéral du chariot.

Dans cet enchainement rapide, la victime est heurtée par le haut de la cabine du chariot lors du basculement. Elle subit une fracture du bassin.



ANALYSE DE L'ACCIDENT

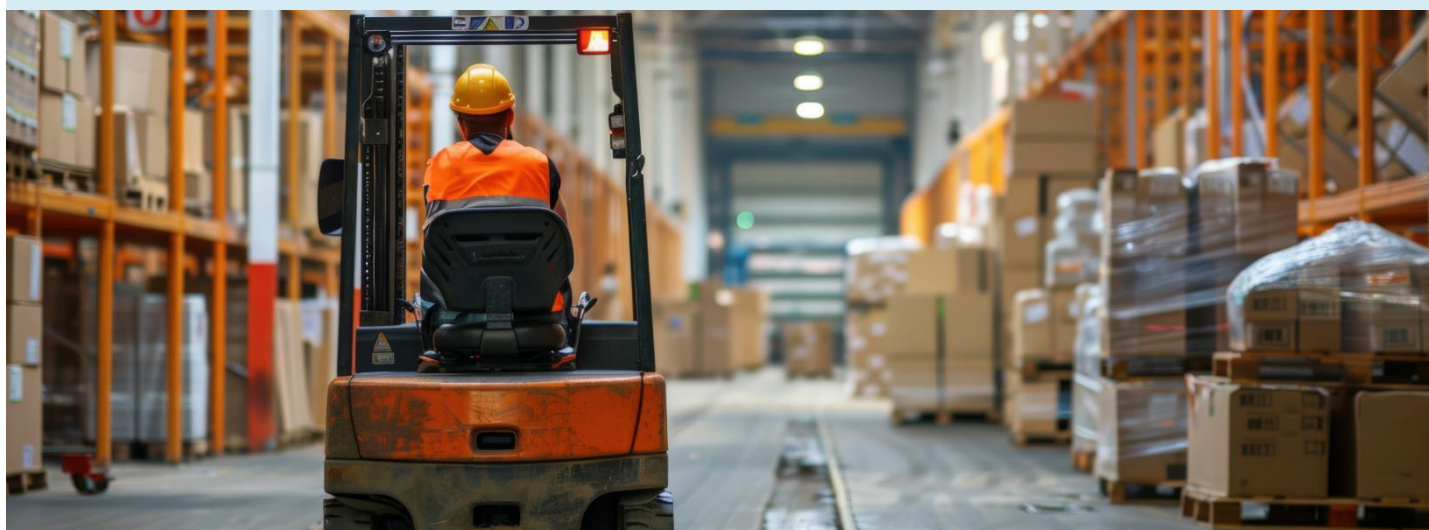
Activité	La victime effectue une manœuvre de recul avec un chariot élévateur, après avoir déposé une palette dans un lieu de stockage. Son collègue se présente à l'entrée du bâtiment, avec une chargeuse, en marche avant et godet levé.
Organisation	Le lieu de stockage est inhabituel. Il est utilisé environ 1 fois/an afin d'absorber une production saisonnière. La chargeuse utilise régulièrement cet accès au bâtiment afin d'alimenter un poste de travail.
Matériel	Le chariot élévateur et la chargeuse appartiennent à l'entreprise. Ils font l'objet d'un entretien régulier. Les vérifications périodiques sont réalisées dans les délais impartis et sont vierges de remarques.
Humain	Les 2 salariés sont en CDI. La victime occupe le poste d'agent de fabrication depuis 2 ans. Ils sont détenteurs des formations spécifiques à la conduite de leur engin et les autorisations de conduite correspondantes leur ont été délivrées.
Environnement	Le dernier alignement de palettes stockées est situé le long de la façade du bâtiment. La zone de recul du chariot élévateur, après dépose des palettes, conduit au positionnement de l'engin devant la porte d'accès au bâtiment. Le bâtiment est soumis à un niveau sonore de 95 dB.

CAUSES IDENTIFIÉES

Organisationnelles	L'existence d'une zone de croisement de flux entre 2 véhicules au niveau d'une porte d'accès. La création momentanée d'une zone de stockage à proximité d'une porte d'accès.
Techniques	Le déplacement d'une chargeuse, en marche avant, avec le godet chargé positionné dans le champ de vision du conducteur. La possibilité de manœuvre simultanée de 2 engins, dans une même zone.
Humaines	Aucune.

MESURES DE PRÉVENTION

Organisationnelles	<u>Mesures à moyen terme</u> : Le déplacement du poste de travail alimenté par la chargeuse, dans un autre bâtiment. <u>Mesures conservatoires</u> : La suppression d'une partie de la surface de stockage, de manière à supprimer les manœuvres au niveau de la porte d'accès.
Techniques	<u>Mesures conservatoires</u> : La création d'une chicane constituée de blocs béton, afin de baisser davantage la vitesse de la chargeuse à l'entrée du bâtiment. La séparation physique des zones de stockage et du poste de travail, à l'aide de plots béton. L'ajout d'une barrière matérielle au niveau de la porte d'accès au bâtiment, nécessitant l'intervention d'un opérateur pour autoriser le passage de la chargeuse.
Humaines	Les autorisations de conduite sont mises à jour, notamment la partie connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le site d'utilisation, en intégrant les nouvelles règles de circulation définies. Le rappel de l'obligation du port de la ceinture de sécurité lors de l'utilisation d'un chariot élévateur est effectué auprès du personnel concerné.



DOCUMENTATION UTILE

- ❑ Caisse Nationale d'Assurance Maladie
 - Recommandation R.492 : Prévention des risques de renversement des chariots automoteurs frontaux ;

- ❑ INRS - Brochures
 - ED 6002 : Concevoir l'organisation des flux et des circulations dans l'entreprise ;
 - ED 766 : Chariots automoteurs de manutention ;
 - ED 950 : Conception des lieux de travail.